

FICHE PRATIQUE 3 : OPTIMISER LES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES¹



Objectif : Moins d'équipements, plus longtemps et mieux utilisés

En France, en 2024, **91% des Français** possédaient un smartphone, **89% un ordinateur** et **54% une tablette²**.

Le nombre de cartes SIM (hors cartes M2M³) a atteint 84 millions en France au 30 juin 2025, davantage que d'habitants, ce qui illustre le multi-équipement mobile⁴.

En 2020, 79% de l'empreinte carbone du numérique provenait des équipements numériques dont 80% de cette empreinte provenait de la fabrication⁵.

Cette fiche vise à accompagner les sociétés de gestion dans la mise en place d'une gestion responsable de leurs équipements numériques, en identifiant les actions concrètes permettant de réduire leur nombre, prolonger leur durée d'usage, améliorer leur performance énergétique tout au long de leur cycle de vie et contribuer activement à faire évoluer le marché en engageant un dialogue exigeant avec les fournisseurs afin d'améliorer la durabilité des équipements et des logiciels. Les grandes sociétés de gestion, en raison de leur poids économique, ont un rôle structurant à jouer pour faire évoluer les pratiques du secteur.

¹ Sources de cette fiche pratique : rapports du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de la transition écologique (ADEME), le GIGREF, The shift Project, l'Institut Numérique Responsable (INR), la Commission européenne, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM), la Banque des Territoires (BDT), GreenIT, Entreprises pour l'environnement (Epe), IT for Business, la Caisse des dépôts et Consignations (CDC), l'Agence Française de Développement (AFD)

² Centre De Recherche Pour L'étude Et L'observation Des Conditions De Vie (CRÉDOC) (Mars 2025), *Baromètre du numérique*

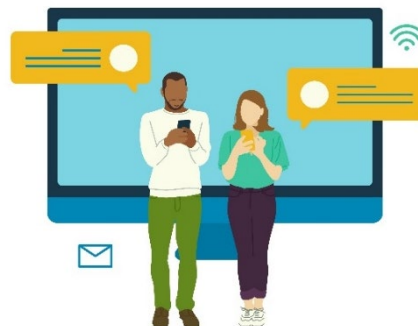
³ Les cartes téléphoniques M2M (Machine to Machine) sont des cartes SIM permettant aux machines et autres appareils d'accéder à Internet ou au réseau de téléphonie mobile afin de transmettre des données

⁴ Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), *Indicateurs réseaux et services mobiles - Abonnés mobiles (T2 2025)*, <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffrees/observatoire-services-mobiles/abonnes-mobiles-t2-2025>



⁵ Arcep, *Etat des lieux en 2020 : nos équipements et leur durée de vie, premiers responsables de l'empreinte environnementale du numérique*, <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-thematiques-transverses/l'empreinte-environnementale-du-numerique/etude-ademe-arcep-empreinte-environnemental-numerique-2020-2030-2050.html>

Pourquoi des pictogrammes

Les pictogrammes   signalent des actions prioritaires, identifiées comme des « quick wins » de sobriété numérique : des gestes à mettre en œuvre en priorité, car ils combinent un impact environnemental fort avec un effort de mise en œuvre limité.



Étapes pratiques

- Réaliser un audit annuel du parc**, pour identifier les besoins réels :
 - Identifier l'âge moyen des équipements IT et télécom, leur état, les doublons,
 - Mesurer le taux d'utilisation réel de chaque poste,
 - Repérer le legacy matériel : équipements conservés « au cas où », périphériques en doublon, suréquipement par poste, stocks dormants ; décider du maintien, du réemploi interne ou de la sortie.
- Réduire le parc**, en éliminant les équipements inutiles ou sous-utilisés :
 -   **Supprimer les écrans inutiles, ayant une consommation énergétique très élevée**,
 - Lorsque cela est compatible avec les besoins métiers, les exigences de sécurité/résilience et les contraintes réglementaires, mutualiser les postes et favoriser l'usage de terminaux partagés dans les salles de réunion,
 - Lorsque cela est compatible avec les besoins métiers, les exigences de sécurité/résilience et les contraintes réglementaires, mettre en place une offre « pro/perso », basée sur l'utilisation de smartphones dotés de deux cartes SIM.
- Privilégier le matériel reconditionné et labellisé**, afin de réduire l'impact dès l'achat :
 - Imposer ce critère dans les appels d'offres,
 - Intégrer l'indice de réparabilité et les garanties étendues dans les contrats d'achat,
 - **Privilégier des fournisseurs de matériel proposant des programmes de reprise** et de reconditionnement/recyclage, afin d'organiser une fin de vie maîtrisée (collecte, traçabilité, effacement sécurisé, réemploi). Exemples : programmes de reprise de HP ou Dell (à formaliser dans les contrats et/ou appels d'offres).

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour les investisseurs et l'avenir de notre pays.

Elle regroupe plus de 400 membres, dont **environ 330 sociétés de gestion**, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France. Le montant de ces encours s'élève à **plus de 5 400 milliards d'euros**, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.



AFG

Ensemble, s'investir
pour demain

17 Square Edouard VII,
75009 Paris

Avenue des Arts 56, 1000
Bruxelles

www.afg.asso.fr



FICHE PRATIQUE 3 : OPTIMISER LES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES



4. 🚨🎯 Augmenter la durée d'amortissement et la durée de vie des matériels et des serveurs, en assurant la maintenance préventive et en privilégiant la réparation :

- Engager un dialogue structuré avec les fournisseurs pour : favoriser la disponibilité des pièces détachées sur une durée longue (5 à 7 ans minimum) ; exiger des mises à jour logicielles compatibles avec des équipements plus anciens ; intégrer des clauses de durabilité et de réparabilité dans les contrats,
- Limiter les renouvellements imposés par des mises à jour logicielles lourdes, en challengeant la fréquence et la nécessité des mises à jour majeures et en privilégiant des logiciels sobres, compatibles avec des équipements plus anciens,
- Mettre en place des opérations régulières de nettoyage, mise à jour et contrôle préventif, afin de maximiser l'usage et limiter l'achat de nouveaux matériels,
- Souscrire à des garanties longues (4-5 ans),
- Prioriser et centraliser les réparations pour faciliter le suivi et réduire le remplacement systématique,
- Augmenter la durée d'amortissement comptable des équipements et des serveurs pour refléter leur durée d'usage réelle et encourager leur maintien en service plutôt que leur renouvellement prématuré.

! La fabrication concentre l'essentiel des impacts et mobilise des ressources critiques : prolonger la durée de vie est un levier majeur.

5. Extinction automatique et virtualisation, afin de réduire la consommation énergétique au quotidien :

- Arrêt programmé le soir/week-end,
- Virtualiser les serveurs pour réduire le matériel physique.

6. Donner, à défaut recycler, afin de réduire les déchets électroniques et favoriser l'économie circulaire en fin de cycle :

- Mettre en place un partenariat avec des structures de réemploi solidaire.

7. Mesurer et reporter, pour piloter et améliorer en continu :

- Mettre en place un suivi et un reporting trimestriel, semestriel ou annuel du pourcentage des achats reconditionnés, durée ou taux d'usage des matériels, durée de vie des matériels en fonction de leur fournisseur/ label, taux de réparabilité, taux de matériels labellisés...



A titre indicatif : prestataires de matériel reconditionné ; liste non exhaustive

[Ecodair](#)

[Recommerce](#)

[Circular IT group](#)

[Back Market Pro](#)

[Afb social et green IT](#)

[UGAP](#)

[Commown](#)

[Kiatoo](#)

À titre indicatif : prestataires de réparation et service longue durée ; liste non exhaustive

[WeFix, groupe Fnac-Darty](#)

[Save](#)

[LDLC](#)

À titre indicatif : labels et certifications éco-responsables ; liste non exhaustive

[TCO Certified](#)

[Epeat](#)

[EU Ecolabel](#)

[Energy star](#)

[Blue angel](#)

[Label RecQ Reconditionnement de qualité](#)

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour les investisseurs et l'avenir de notre pays.

Elle regroupe plus de 400 membres, dont **environ 330 sociétés de gestion**, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France. Le montant de ces encours s'élève à **plus de 5 400 milliards d'euros**, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.



AFG

Ensemble, s'investir
pour demain

17 Square Edouard VII,
75009 Paris

Avenue des Arts 56, 1000
Bruxelles

www.afg.asso.fr



FICHE PRATIQUE 3 : OPTIMISER LES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES



Épargnons nos ressources - ADEME⁶

Le site « [epargnonsnosressources](#) », porté par l'ADEME, est destiné à encourager une consommation plus responsable, à limiter le gaspillage et à favoriser l'économie circulaire. On y trouve :

- Des outils pour mieux consommer :
- **Les Bonnes adresses pour mieux consommer** : des lieux pour réparer, échanger, donner, emprunter, ... ;
- **L'Index des labels environnementaux** : liste les labels auxquels se fier pour faire un choix d'achat éco-responsable ;
- **Les Indices de réparabilité & durabilité** : pour identifier les appareils facilement réparables et qui durent plus longtemps ;
- **Le Bonus réparation** : pour identifier des réparateurs agréés ;
- **Les Tutos réparation** : pour donner des astuces de réparation à faire, dans la mesure du possible, par soi-même ; etc.
- Une dimension de sensibilisation forte auprès du grand public, pour inciter à la réflexion avant achat, à prolonger la durée de vie des objets et à privilégier le réemploi / la réparation : **J'évalue mon besoin réel avant d'acheter, Je répare ou fais réparer ce que je comptais remplacer, ...**



⁶ Agence de la transition écologique

Exemple de clause Gamme « Reconditionnée » mise à disposition par la clause verte

« Cet exemple de clause est à adapter au contexte achat propre à chaque structure et en fonction de la maturité des fournisseurs constatée au moment de la réalisation du sourçage. La gamme dite « reconditionnée » doit exclusivement proposer des produits répondant aux conditions d'utilisation des termes « reconditionné » et « produit reconditionné » selon le décret n°2022-190 du 17 février 2022 relatif aux conditions d'utilisation des termes « reconditionné » et « produit reconditionné » (Art.R. 122-4) :

Le titulaire fournit toute la documentation utile pour attester que les produits reconditionnés qu'il commercialise respectent les textes en vigueur.

Le titulaire propose un catalogue aux bénéficiaires de produits reconditionnés.

Les terminaux doivent avoir une durée de garantie de 24 mois à compter de la date d'achat.

Le niveau d'acceptation fonctionnel doit être de grade A+/A ou équivalent.

Le grade A+ ou « comme neuf » est le plus haut grade possible en ce qui concerne le reconditionnement des appareils : l'appareil est impeccable : il n'y a aucune marque d'usure, il est « comme neuf ». Le grade A ou « Très bon » : l'appareil est presque similaire esthétiquement parlant à un appareil neuf. Toutefois, il est possible d'identifier de légères marques d'usure. »



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour les investisseurs et l'avenir de notre pays.

Elle regroupe plus de 400 membres, dont **environ 330 sociétés de gestion**, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France. Le montant de ces encours s'élève à **plus de 5 400 milliards d'euros**, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.



AFG

Ensemble, s'investir
pour demain

17 Square Edouard VII,
75009 Paris

Avenue des Arts 56, 1000
Bruxelles

www.afg.asso.fr

